AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT 776-01-2024

Avis est par les présentes, donné par le soussigné, qu'à la séance ordinaire du 2 juillet 2024, le conseil municipal de la Ville de Saint-Amable a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 776-01-2024 MODIFIANT DIVERSES DISPOSITIONS DU RÈGLEMENT 776-00-2024 RELATIF AUX ANIMAUX

Conformément à la loi, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication.

Ce règlement peut être consulté au bureau de la greffière, situé à l'Hôtel de Ville au 575, rue Principale, à Saint-Amable, pendant les heures régulières de bureau ou en en faisant une demande par écrit, soit par courriel à greffe@st-amable.qc.ca, soit par la poste aux coordonnées suivantes :

Service du greffe / à l'attention de la greffière
575, rue Principale
Saint-Amable (Québec) J0L 1N0

Le règlement sera aussi disponible très prochainement sur le site WEB de la ville à : https://www.st-amable.qc.ca/ville/administration/reglements-municipaux

Saint-Amable, ce 3e jour de juillet 2024.

Maxime Dupuis
Signé avec ConsignO Cloud (03/07/2024)
Vérifiez avec verifio.com ou Adobe Reader.

Maxime Dupuis
Greffier adjoint